AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET SUPPRESSION DES PLANS D'ALIGNEMENT COMMUNAUTAIRES DE TROYES

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ : Philippe BONNEVAUX

Par arrêté AH_2026_0134, le public est informé que Troyes Champagne Métropole a prescrit une enquête publique conjointe portant sur le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et la suppression des plans d'alignement communautaires de la commune de Troyes.
L'enquête publique aura lieu du mardi 17 novembre à 14h00 au samedi 19 décembre 2026 à 12h00, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Par décision du 14 octobre 2026, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Philippe BONNEVAUX en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Monsieur Roger KISTER en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête se compose de plusieurs pièces qui seront consultables dans les mêmes conditions sur différents supports :

- Le dossier de la révision allégée n°2,
- Les plans d'alignement communautaires,
- Les pièces annexes liées à la procédure de révision (avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, procès-verbal de la réunion conjointe…),
- Le présent arrêté portant ouverture et définissant les modalités de l'enquête publique conjointe.

Horaires d'ouverture du lieu de consultation et permanences du Commissaire Enquêteur :

Le dossier de l'enquête sera consultable sur support papier avec un registre accessible au public aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur le lieu de permanence du Commissaire Enquêteur tout au long de l'enquête et en ligne sur le site internet de Troyes Champagne Métropole avec un registre dématérialisé.

Horaires d'ouverture de l'Hôtel du Petit Louvre de Troyes	**Permanences du Commissaire Enquêteur, Philippe BONNEVAUX**
Lundi : 13h30 - 17h00 Mardi, Mercredi, Jeudi : 08h30 - 12h00 | 13h30 - 17h00 Vendredi : 08h30 - 12h00	Mardi 17 novembre : 14h00 - 17h00 Samedi 19 décembre : 09h00 - 12h00

Des observations et propositions pourront être déposées sur des registres (papier ou en ligne) qui accompagnent les dossiers pendant toute la durée de l'enquête.
Elles peuvent aussi être adressées :

- Par courrier : Troyes Champagne Métropole - À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, chargé de l'enquête publique conjointe relative à la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et la suppression des plans d'alignement communautaires, 1 place Robert Galley, 10 000 Troyes.
- Par courrier électronique : plui@troyes-cm.fr avec comme objet "Enquête publique conjointe- À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur".
- Sur XENQUETES : accessible depuis le site internet de Troyes Champagne Métropole et de la commune de Troyes.

Pour les consultations du dossier, elles sont possibles aux heures d'ouverture habituelles de l'Hôtel du Petit Louvre de Troyes. Le public est informé que toute observation sera consultable par tous. À l'expiration du délai d'enquête publique conjointe, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Il disposera d'un mois pour transmettre son rapport unique et ses conclusions motivées au Président de Troyes Champagne Métropole.

À l'issue de l'enquête publique conjointe, le rapport établi, ainsi que les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public, à l'Hôtel du Petit Louvre de Troyes, au siège de Troyes Champagne Métropole et à la préfecture de l'Aube, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et la suppression des plans d'alignement communautaires de la commune de Troyes, éventuellement modifié pour tenir compte des avis reçus, des observations formulées et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera, par la suite, soumis au vote du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole.